

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 25.03.2015	Heure 9h55	Numéro 17.322	Département(s) DJSC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Jean-Claude Guyot

Titre : Maison de santé et de vie au Val-de-Travers

Contenu :

Selon nos informations, d'entente entre le Conseil d'État, HNE et la Fondation Les Perce-Neige, un projet en cours de maison d'accueil pour personnes cérébrolésées devra être opérationnel dès le 1^{er} mai 2017. Ce lieu de séjour sera situé sur le site de l'Hôpital de Couvet avec notamment la reprise du personnel HNE par la Fondation.

Les bases stratégiques du projet sont posées. Par contre, selon nos informations, les démarches opérationnelles sont déficientes, chose inquiétante à 40 jours seulement de l'ouverture de ce nouveau centre d'accueil. Plusieurs points essentiels au bon démarrage de ce projet ne sont pas réglés, tels que garanties financières pour la reprise du personnel HNE, modalités d'achat du matériel laissé par HNE, garantie du financement du budget d'exploitation pour 2017, planification de l'accueil des bénéficiaires de cette entité, etc.

Cette liste non exhaustive a de quoi nous inquiéter.

Dès lors, le Conseil d'État peut-il nous dire si :

- il appuie ce projet dans l'intégralité de ses intentions ?
- les forces nécessaires sont mises en place pour le démarrage de ce projet dans de bonnes conditions ?
- la/les personne-s de l'État qui pilote-nt ce projet sont à la hauteur de la tâche ?
- les garanties financières peuvent être données à la Fondation qui prend en charge ce projet ?

Réponse écrite demandée : ☐ Oui ☒ Non

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jean-Claude Guyot

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Annie Clerc-Birambeau		
Philippe Haeberli		